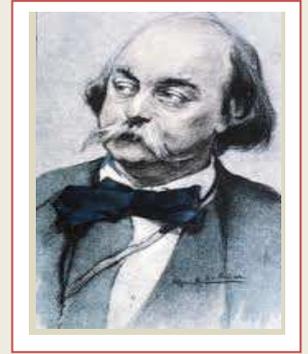




# *La lettre d'in'Flau*

*N°1*



## **EDITORIAL**

Le collège vous propose à partir de cette année un nouveau rendez-vous informatif à travers *La lettre d'in'Flau* du collège Flaubert. Cette lettre, née d'une volonté de vous informer davantage sur la vie de l'établissement mais aussi sur le quotidien scolaire de votre enfant, regroupera les événements importants du collège, un calendrier prévisionnel des semaines à venir, des informations pratiques, ou tout élément qu'il nous a semblé bon de vous communiquer.

Le rythme de parution sera mensuel, mais des numéros spéciaux pourront ponctuer l'année scolaire. La lettre d'information sera relayée par l'association des parents d'élèves et sera aussi disponible sur le site internet du collège. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées pour en enrichir le contenu.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro.

Le Principal, H. GEVAERT

## **QUOI DE NEUF AU COLLEGE LORS DE LA RENTREE ?**

Le collège accueille pour cette rentrée scolaire 553 élèves. Environ 420 collégiens déjeunent le midi au self, une centaine le mercredi midi.

La structure pédagogique du collège est donc la suivante :

- 6 classes de 6<sup>ème</sup>
- 5 classes de 5<sup>ème</sup>
- 5 classes de 4<sup>ème</sup>
- 5 classes de 3<sup>ème</sup>
- 1 classe ULIS

L'établissement a le plaisir d'accueillir cette année 8 nouveaux enseignants, une nouvelle secrétaire, Mme FLANDRIN, et une nouvelle Conseillère d'Orientation Psychologue (COP), Mme DARDAGANI, qui sera présente le jeudi. Pour rappel, M. LAFONT, infirmier, est présent au collège du lundi au jeudi.

## **FONCTIONNEMENT DU COLLEGE : QUELQUES RAPPELS**

Le collège est ouvert au public de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 tous les jours, de 8h00 à 12h30 le mercredi.

Lorsque vous arrivez dans l'établissement, pour un rendez-vous, un renseignement ou autre, vous devez vous présenter au secrétariat de direction.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prendre contact avec la Vie scolaire avant le début des cours. Si l'absence est prévisible, vous pouvez nous en informer à l'avance via le carnet de correspondance.

## POINT SUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Les ateliers sont cette année encore très variés sur le temps du midi (Solidarité, Basket, Arbitrage, Aide aux devoirs, Sophrologie...), le mardi soir (Théâtre, Musique actuelle) et de 16h à 17h du lundi au jeudi, également pour l'Aide aux devoirs.

Ils débutent le 29 septembre pour ce premier semestre et se termineront le 16 janvier.  
A ce jour 314 élèves sont concernés.

Nous avons choisi cette année de limiter le nombre de participants aux ateliers d'aide aux devoirs afin d'en accroître l'efficacité.

Vous serez informés par le carnet de correspondance de votre enfant de l'atelier auquel il est inscrit dès la semaine du 06 octobre.

M. HARDY, Principal Adjoint



**RAPPEL : il est strictement interdit de donner à votre enfant des médicaments à prendre au collège lorsqu'il est souffrant. M. LAFONT, infirmier, est le seul habilité à en dispenser, et lorsqu'il n'est pas présent dans l'établissement, un protocole a été mis en place. Ce rappel ne vaut évidemment pas pour les enfants bénéficiant d'un PAI**

## INTENDANCE

Les factures de cantine du premier trimestre seront distribuées soit avant les vacances de la Toussaint, soit immédiatement au retour des élèves.

Le montant du forfait trimestriel est de 176.40 euros.

Pour toute difficulté de paiement, n'hésitez surtout pas à prendre contact avec l'établissement



Information importante des professeurs d'éducation physique : pour des raisons de santé, les élèves ne sont pas autorisés à se rendre au collège avec des déodorants vaporisateurs. Les déodorants à bille sont en revanche acceptés

## CANTINE

Nous rappelons aux élèves l'importance du respect de la nourriture et des lieux, ainsi que celui des personnels de cantine, qui font leur maximum pour les accueillir dans les meilleures conditions.

## Difficultés des élèves : parlons-en !

Votre enfant éprouve des difficultés scolaires, se sent stressé, passe plusieurs heures à faire ses devoirs le soir, semble perdu dans l'organisation matérielle : il est inutile d'attendre, votre enfant a besoin d'aide, et il faut nous le faire savoir. Prenez contact avec le professeur principal de la classe via le carnet de correspondance, ou avec Mme KERHERVE, Conseillère Principale d'Education, ou avec l'équipe de direction du collège.

CALENDRIER DES SEMAINES A VENIR		
OCTOBRE		
<b>Vendredi 10</b>	13h00-17h00	Elections des parents d'élèves
<b>Lundi 13</b>		Intervention du gendarme Hébert en 6 <sup>ème</sup> sur le thème du « mieux vivre ensemble »
<b>Semaine du 13</b>		Transmission des relevés de notes via le carnet
<b>Mardi 14</b>	A partir de 17h00	Rencontre professeurs principaux de 6 <sup>ème</sup> /parents avec remise des relevés de notes
<b>Vendredi 17</b>	Après-midi	Cross du collège
NOVEMBRE		
<b>Lundi 3</b>	17h30	Premier conseil d'administration du collège
<b>Vendredi 7</b>	18H00	Remise du Diplôme National du Brevet aux anciens élèves de 3 <sup>ème</sup>
<b>Jeudi 13</b>	18h00	Première réunion sur l'orientation à destination des parents et élèves de 3 <sup>ème</sup>
<b>Samedi 15</b>	10h00	Matinée d'information à destination des parents d'élèves élus dans les divers conseils de classe
<b>Jeudi 20</b>	17h30	Second conseil d'administration du collège
<b>Lundi 24</b>	17h00	Début des conseils de classe
DECEMBRE		
<b>Jeudi 4</b>		Fin des conseils de classe
<b>Mardi 9</b>	A partir de 17h00	Rencontre parents/professeurs avec remise du bulletin
<b>Jeudi 11</b>	A partir de 17h00	2 <sup>nde</sup> rencontre parents professeurs
<b>Jeudi 18</b>		Repas de Noël

### En vrac...

- *Elections des représentants des parents au Conseil d'administration: 30% des parents d'élèves ont participé au scrutin cette année, soit un chiffre en progression par rapport aux années passées.*
- *Pont du 11 novembre : les cours seront normalement assurés le lundi 10 novembre*
- *Les élèves de 3<sup>ème</sup> devront fournir une photocopie de leur carte d'identité pour l'inscription au Brevet qui se fera au mois de janvier. Pensez à faire les démarches dès maintenant si votre enfant n'en possède pas.*